

ANNEXE «B»

(Voir p. 974)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 27 février 1992

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

Le JEUDI 27 février 1992

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 21 novembre 1991 à entendre des témoignages et à examiner, pour en faire rapport, les négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe et à en faire rapport, demande respectueusement que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son enquête et à se déplacer à travers le Canada et à l'étranger aux fins d'un tel examen.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

JOHN B. STEWART

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant les dépenses projetées dudit Comité pour son étude sur les négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 21 novembre 1991. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	\$43,860.00
Transports et communications	2,200.00
Toutes les autres dépenses	<u>1,500.00</u>
Total	\$47,560.00

Respectueusement soumis,

Le président

Thérèse Lavoie-Roux
Chairman